

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice **10**
- présents **7**
- votants **8**
- absents **3**
- exclus **0**

Date de convocation :
15 mars 2010

Date d'affichage :
15 mars 2010

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **19 mars 2010**

L'an deux mille dix, le 19 mars à 14H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

Etaient présents :

Mr Philippe LAMORT ; Mme Françoise BLAIZOT ; Mr Yves FOSSEY ; Mr Nicolas DUBOST ; Mr Jacques GERMAIN ; Mr Philippe GERMAIN ; Mr Bruno LEGRAND

Absents excusés : Mme Agnès ENAULT (Pouvoir à Mme Françoise BLAIZOT) ; Mme Frédérique SALMON ; Mr Pascal PALMER

Mme Françoise BLAIZOT a été nommée secrétaire.

OBJET

**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2009**

Le Conseil municipal, unanime, accepte de signer le compte administratif 2009 qui se résume de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 122 457.57	G 180 974.62
	Section d'investissement	B 133 683.65	H 50 212.66
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2008	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 190 359.23	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 25 785.72	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 256 141.22	= G+H+I+J 447 332.23
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2010 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 29 408.80	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2010	= E+F 29 408.80	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 122 457.57	= G+I+K 371 333.85
	Section d'investissement	= B+D+F 163 092.45	= H+J+L 75 998.38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 285 550.02	= G+H+I+J+K+L 447 332.23

OBJET**APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2009**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET**AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
Un excédent de 248 876.28 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	190 359.23 €
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	58 517.05 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2009	248 876.28 €
Affectations obligatoires	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	87 094.07 €
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	161 782.21 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

OBJET**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2010**

Le Conseil municipal, unanime, vote le budget primitif 2010 s'équilibrant ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	338 936 €
	Recettes	338 936 €
Section d'investissement :	Dépenses	220 154 €
	Recettes	220 154 €

OBJET**VOTE DES
CONTRIBUTIONS
DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les taxes directes locales et a décidé d'augmenter les taux de 1%.

Pour mémoire taux 2009 :

8.96 %	pour la taxe d'habitation
12.70 %	pour le foncier bâti
29.91 %	pour le foncier non bâti
8.01 %	pour la taxe professionnelle

Taux votés pour 2010 :

9.05 %	pour la taxe d'habitation
12.83%	pour le foncier bâti
30.21 %	pour le foncier non bâti
8.09%	pour le taux relais (taxe professionnelle)

OBJET**SUBVENTIONS 2009**

Le Conseil Municipal, unanime a voté les subventions suivantes :

-	CCAS de Saint Martin Le Gréard	700 €
-	Comité des fêtes de Saint Martin Le Gréard	400 €
-	Amicale des chasseurs de Saint Martin Le Gréard	300 €
-	ADEVA	50 €
-	ADMR	50 €
-	Secours Catholiques	50 €
-	Association Normande d'Entraide des Handicapés	50 €